

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de la Seine-Saint-Denis

VILLE DE VILLEMOMBLE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt, le 5 juillet, à onze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 juin 2020, s'est réuni au gymnase de l'Est – sis 47 bis avenue des Roses à Villemomble, en application de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 et de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires. La Préfecture a été informée du changement de lieu de la présente séance par courrier du 29 juin 2020.

La séance a eu lieu sous la présidence de Madame POLONI Françoise, doyenne du Conseil Municipal, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. MAGE Pierre-Etienne, Maire sortant,

et (dans l'ordre des élections municipales) : M. BLUTEAU Jean-Michel, Mme LECOEUR Anne, M. PRINCE Patrick, Mme HECK Isabelle, M. BOULON Alex, Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. MALLET Eric, Mme VERBEQUE Sandrine, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme GALEY Louise, M. FITAMANT Alain, Mme VENACTER Jeannine, M. ACQUAVIVA François, Mme POLONI Françoise, M. MAHMOUD Riad, Mme SERONDE Françoise, M. ZARLOWSKI Serge, Mme FITAMANT Patricia, M. ROLLAND Guy, Mme LEFEBVRE Concetta, M. GERBAUD Jean-Christophe, M. AVRAMOVIC Jovan, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, M. HADAD Hubert, Mme PAGÉGIE Claudine, M. CALMÉJANE Patrice, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. LE MASSON Gilbert, Mme BARRAUD Amélie, M. MINETTO Jean-Marc, Mme POCHON Elisabeth, M. RICHARD Antoine, Conseillers Municipaux.

Absents, représentés : Mme CÉDÉCIAS Arlette, Conseillère Municipale, par Mme FITAMANT, Mme LEFEBVRE Laura, Conseillère Municipale, par M. CALMÉJANE, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Conseiller Municipal, par Mme BERGOUGNIOU.

Secrétaire de séance : Mme GALEY.

~~~~~

## **1. Installation du Conseil Municipal**

La séance est ouverte sous la présidence de Mme POLONI, doyenne de l'assemblée, en application de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui **déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions** suite aux résultats des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020.

Madame GALEY est élue secrétaire de séance **à l'unanimité**.

Madame POLONI procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre trente-deux conseillers présents et constate que la condition de quorum est remplie (membres présents représentant au minimum le tiers des conseillers municipaux en application de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de la Covid-19).

## **2. Election du Maire**

Madame POLONI rappelle les modalités d'élection du maire (scrutin secret, à la majorité absolue à 2 tours si nécessaire et à la majorité relative en cas de 3<sup>ème</sup> tour).

Le bureau est constitué et 2 assesseurs sont désignés, M. RICHARD et Mme SERONDE.

Elle sollicite les candidatures :

- la liste « Réussir Villemomble Ensemble » présente la candidature de M. BLUTEAU Jean-Michel,
- la « Liste d'Union pour l'Avenir de Villemomble » présente la candidature de M. CALMÉJANE Patrice,
- la liste « Rassemblement de la gauche et des écologistes » présente la candidature de M. MINETTO Jean-Marc.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret :

Nombre de votants : 35  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 1  
Suffrages exprimés : 34

❖ Candidat présenté par la liste « Réussir Villemomble Ensemble » :

- M. BLUTEAU
- ↳ a obtenu 26 voix

❖ Candidat présenté par la « Liste d'union pour l'avenir de Villemomble » :

- M. CALMÉJANE
- ↳ a obtenu 5 voix

❖ Candidat présenté par la liste « Rassemblement de la gauche et des écologistes » :

- M. MINETTO
- ↳ a obtenu 3 voix

**M. BLUTEAU Jean-Michel est donc proclamé Maire, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, par 26 voix pour et est immédiatement installé.**

Sous la présidence de M. BLUTEAU :

## **3. Création de 10 postes d'Adjoints au Maire**

Le Conseil Municipal fixe à **10 le nombre des Adjoints au Maire à l'unanimité des suffrages exprimés, par 26 voix pour** (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, Mme VERBEQUE, M. PRINCE, Mme PRIEUR-GUICHAOUA, M. BIYOUKAR, Mme LECOEUR, M. FITAMANT, Mme HECK, M. MALLET, Mmes POLONI, SERONDE, VENACTER, MM. ACQUAVIVA, ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mmes PAGÉGIE, LEFEBVRE, FITAMANT, MM. AVRAMOVIC, GERBAUD, ZARLOWSKI, MAHMOUD, Mme GALEY) et 9 abstentions (celles de Mme BERGOUGNIOU, MM. LE MASSON, CALMÉJANE, Mme BARRAUD, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mmes LEFEBVRE, POCHON, MM. MINETTO, RICHARD).

#### **4. Election des Adjointes**

M. le Maire rappelle les modalités d'élection des adjoints (scrutin secret de liste avec obligation d'alternance de candidats de chaque sexe, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal, à 2 tours si nécessaire, à la majorité relative en cas de 3<sup>ème</sup> tour).

La liste « Réussir Villemomble ensemble » dépose une liste conduite par M. BLUTEAU. En l'absence d'autres listes de candidats, il est procédé au vote à bulletin secret.

Les résultats du vote sont les suivants :

- la liste « Réussir Villemomble ensemble », obtient 26 voix,
- bulletins blancs : 6,
- bulletins nuls : 3.

**La liste « Réussir Villemomble ensemble », conduite par M. BLUTEAU, est élue à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, par 26 voix pour et les adjoints de la liste sont immédiatement installés dans leurs fonctions dans l'ordre de cette liste :**

**Mme PAOLANTONACCI Pascale,  
M. BOULON Alex,  
Mme VERBEQUE Sandrine,  
M. PRINCE Patrick,  
Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège,  
M. BIYOUKAR Lahoussaine,  
Mme LECOEUR Anne,  
M. FITAMANT Alain,  
Mme HECK Isabelle,  
M. MALLET Eric.**

Le procès-verbal de ces élections est dressé et clos à 12h15.

#### **5. Lecture et remise de la Charte de l'élu(e) local(e)**

Conformément à l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élu(e) local(e) et en remet un exemplaire à chaque élu(e).

#### **6. Vœu du Conseil Municipal pour le respect en politique**

Lors de sa séance du 11 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé la délibération n° 21 relative à un vœu portant à :

- condamner les attaques et propos à caractère raciste, antisémite, homophobe et plus globalement les insultes publiques proférées de quelque façon que ce soit,
- appeler l'ensemble des Villemomblois à faire preuve de civisme et de respect les uns vis-à-vis des autres ainsi que vis-à-vis de l'espace public,
- demander que l'objet dudit vœu soit systématiquement soumis au vote du Conseil Municipal lors de son installation.

Le Conseil Municipal installé décide donc d'approuver la délibération correspondante.

***Ledit vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 32 voix pour (celles de M. BLUTEAU, Mme PAOLANTONACCI, M. BOULON, Mme VERBEQUE, M. PRINCE, Mme PRIEUR-GUICHAOUA, M. BIYOUKAR, Mme LECOEUR, M. FITAMANT, Mme HECK, M. MALLET, Mmes POLONI, SERONDE, VENACTER, MM. ACQUAVIVA, ROLLAND, Mme CÉDÉCIAS, M. HADAD, Mmes PAGÉGIE, LEFEBVRE, FITAMANT, MM. AVRAMOVIC, GERBAUD, ZARLOWSKI, MAHMOUD, Mme GALEY, Mme BERGOUGNIOU, MM. LE MASSON, CALMÉJANE, Mme BARRAUD, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme LEFEVRE), Mme POCHON, MM. MINETTO, RICHARD ne prenant pas part au vote.***

#### **7. Election de cinq représentants du conseil municipal en qualité de conseillers territoriaux au sein de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est (EPT GPGE)**

Pour faire suite à l'élection du conseiller métropolitain – qui est membre de droit de l'EPT GPGE, il convient d'élire cinq conseillers territoriaux supplémentaires au sein du conseil municipal. Villemomble sera donc représentée par 6 élus au sein de l'EPT GPGE.

Ces conseillers territoriaux sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, au scrutin de liste à un tour, sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de même sexe.

Le Conseil Municipal procède, **au scrutin secret**, à l'élection de 5 délégués du Conseil Municipal de Villemomble en qualité de Conseillers Territoriaux de l'EPT Grand Paris Grand Est, EPT de rattachement de la ville de Villemomble,

Nombre de votants : 35  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 35

- LISTE PRESENTEE PAR LA LISTE « REUSSIR VILLEMOMBLE ENSEMBLE » :

|                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- M. ACQUAVIVA François</li><li>- Mme VERBEQUE Sandrine</li><li>- M. FITAMANT Alain</li><li>- Mme CÉDÉCIAS Arlette</li><li>- M. ROLLAND Guy</li></ul> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

⇒ **A OBTENU 26 VOIX**

- LISTE PRESENTEE PAR LA « LISTE D'UNION POUR L'AVENIR DE VILLEMOMBLE » :

|                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- M. CALMÉJANE Patrice</li><li>- Mme BERGOUGNIOU Françoise</li><li>- M. LE MASSON Gilbert</li><li>- Mme LEFEVRE Laura</li><li>- M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud</li></ul> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

⇒ **A OBTENU 6 VOIX**

- LISTE PRESENTEE PAR LA LISTE « RASSEMBLEMENT DE LA GAUCHE ET DES ECOLOGISTES » :

|                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- M. MINETTO Jean-Marc</li><li>- Mme POCHON Elisabeth</li><li>- M. RICHARD Antoine</li></ul> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

⇒ **A OBTENU 3 VOIX**

◆ **CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL :**

Quotient =  $35 : 5 = 7$

◆ **SIEGES ATTRIBUES A LA PLUS FORTE MOYENNE :**

|                                                                 |                                      |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| - Liste « Réussir Villemomble Ensemble » .....                  | 26 voix : $7 = 3,71$ – soit 3 sièges |
| - « Liste d'Union pour l'Avenir de Villemomble » .....          | 6 voix : $7 = 0,85$ - soit 1 siège   |
| - Liste « Rassemblement de la gauche et des écologistes » ..... | 3 voix : $7 = 0,42$ – soit 0 siège   |

**Reste : 1 siège à pourvoir :**

|                                                                 |                         |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------|
| - Liste « Réussir Villemomble Ensemble » .....                  | 26 voix : $(3+1) = 6,5$ |
| - « Liste d'Union pour l'Avenir de Villemomble » .....          | 6 voix : $(1+1) = 3$    |
| - Liste « Rassemblement de la gauche et des écologistes » ..... | 3 voix : $1 = 3$        |

👉 La liste « **Réussir Villemomble Ensemble** » obtient la plus forte moyenne et obtient donc **1 siège supplémentaire**.

En conséquence, sont élus représentants du Conseil Municipal en qualité de **Conseillers Territoriaux au sein de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est**:

❖ LISTE « REUSSIR VILLEMOMBLE ENSEMBLE »:

- M. ACQUAVIVA François,
- Mme VERBEQUE Sandrine,
- M. FITAMANT Alain,
- Mme CÉDÉCIAS Arlette.

❖ « LISTE D'UNION POUR L'AVENIR DE VILLEMOMBLE »:

- M. CALMÉJANE Patrice.

Il est rappelé que, par fléchage lors des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, M. BLUTEAU Jean-Michel a été élu représentant du Conseil Municipal en qualité de Conseiller Métropolitain, ainsi que Mme PAOLANTONACCI Pascale, suppléante, au sein de la Métropole du Grand Paris.

La ville de Villemomble sera donc représentée au sein de l'EPT Grand Paris Grand Est par les 6 Conseillers Territoriaux suivants :

- M. BLUTEAU Jean-Michel
- M. ACQUAVIVA François,
- Mme VERBEQUE Sandrine,
- M. FITAMANT Alain,
- Mme CÉDÉCIAS Arlette
- M. CALMÉJANE Patrice.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h45.

~~~~~

La Secrétaire de séance,

Le Maire,
Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis

Louise GALEY

Jean-Michel BLUTEAU